

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EXPRESS, EXPRESS SF, REMY LIQUIDE

Version 1.0
Date de révision 10.03.2011

Date d'impression 06.09.2011

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : EXPRESS, EXPRESS SF, REMY LIQUIDE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Entretien du linge

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BENEIO-Bio Based Chemicals
Remylaan 4
BE - 3018 Leuven-Wijgmaal

Téléphone : +3216248511
Téléfax : +3216440144
Adresse e-mail : info-MSDS@beneo-group.com
Personne responsable/émettrice : GBZP / CTA EHS Ochsenfurt (info-msds@suedzucker.de)

1.4

Numéro d'appel d'urgence : +3216248511 (Mo-Fr: 8 - 15 heures)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens de la Directive 1999/45/CE.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Autres informations : Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.
Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

2.3 Autres dangers

L'épandage peut rendre les surfaces très glissantes!

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EXPRESS, EXPRESS SF, REMY LIQUIDE

Version 1.0
Date de révision 10.03.2011

Date d'impression 06.09.2011

Nature chimique : suspension aqueuse

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration W/W [%]
Nitrate de sodium	7631-99-4 231-554-3	O; R 8 Xn; R22	Ox. Sol. 3; H272 Acute Tox. 4; H302	1 - < 10

*Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.*

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever les vêtements souillés. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : Faire respirer de l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas., Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.,

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, risque de formation de gases de combustion ou de vapeurs dangereuses.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EXPRESS, EXPRESS SF, REMY LIQUIDE

Version 1.0
Date de révision 10.03.2011

Date d'impression 06.09.2011

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Ne pas rester dans une zone dangereuse sans appareil respiratoire autonome.
- Autres informations : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Le produit répandu sur le sol rend celui-ci très glissant au contact d'eau ou d'humidité! Eviter le contact avec la substance.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Eliminer la matière récupérée conformément à la réglementation.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas mélanger avec des acides. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Eviter le contact avec la peau et les yeux. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

beneo
bio based chemicals

EXPRESS, EXPRESS SF, REMY LIQUIDE

Version 1.0
Date de révision 10.03.2011

Date d'impression 06.09.2011

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver le récipient bien fermé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger contre le gel. Protéger de la chaleur.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: non applicable

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL : Ces informations ne sont pas disponibles.

PNEC : Ces informations ne sont pas disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Matière des gants: Caoutchouc nitrile

Matière constitutive du gant: La sélection des gants appropriés ne dépend pas seulement de la matière, mais aussi d'autres facteurs de qualité, et varie de fabricant à fabricant. Respecter le mode d'emploi.

Les indications concernant la perméabilité et le temps de perméation de la matière constitutive du gant, ainsi que les conditions particulières de travail (effets mécaniques, temps de contact), doivent être demandées au fabricant et suivies.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales (en cas de risque d'éclaboussures)

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

beneo
bio based chemicals

EXPRESS, EXPRESS SF, REMY LIQUIDE

Version 1.0
Date de révision 10.03.2011

Date d'impression 06.09.2011

pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide
Couleur : blanc
Odeur : produit-typique
Point d'éclair : non applicable
Température d'inflammation : non applicable
pH : env. 5,5 - 7,5 (à 20 °C)
Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C
Densité : 1,05 - 1,15 gcm³ (à 20 °C)
Hydrosolubilité : complètement miscible
Viscosité, dynamique : 450 - 850 mPa.s

9.2 Autres informations

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter les températures extrêmes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EXPRESS, EXPRESS SF, REMY LIQUIDE

Version 1.0
Date de révision 10.03.2011

Date d'impression 06.09.2011

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides,

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Pas de décomposition en utilisation conforme., dangereux

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Nitrate de sodium : DL50 rat: 3.401 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : faiblement irritant - marquage non obligatoire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : faiblement irritant - marquage non obligatoire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Toxique systémique pour un organe cible - expositions répétées

Autres informations : Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit. L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires. Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson

Nitrate de sodium : CL50: > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EXPRESS, EXPRESS SF, REMY LIQUIDE

Version 1.0
Date de révision 10.03.2011

Date d'impression 06.09.2011

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Code d'élimination de déchet : L'attribution des codes aux déchets doit être faite conformément au Catalogue Européen des Déchets (CED) et en fonction du secteur et du procédé (dépendant de la source).

14. Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Les prescriptions concernant le transport sont citées conformément aux accords internationaux et dans la forme utilisée en Allemagne. Ne sont pas prises en considération les différences en vigueur dans les autres pays.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EXPRESS, EXPRESS SF, REMY LIQUIDE

Version 1.0
Date de révision 10.03.2011

Date d'impression 06.09.2011

Réglementation relative aux : non
dangers liés aux accidents
majeurs (Réglementation
relative aux Installations
Classées)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette mélange.

16. Autres données

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R 8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R22	Nocif en cas d'ingestion.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.

.....

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.